

**PROGRAMME REGIONAL DE L'AFRIQUE CENTRALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

**ATELIER NATIONAL DE FORMATION SUR LES CONCEPTS DE
L'APPROCHE PARTICIPATIVE EN VUE DE L'IMPLICATION DES
COMMUNAUTES A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE**

(BRAZZAVILLE DU 26 AU 28 MAI 2009)

S/THEME : RÔLES DES PARTIES PRENANTES

Par Mr Dieudonné MOUBIALA

SOMMAIRE

I- . Préambule

II- . Quelques principes à retenir

III- . Rôles des Parties Prenantes

IV-. Difficultés /Contraintes

V- . Propositions/Recommandations

VI-. Conclusion.

I. PREAMBULE

Rappel de quelques repères de prise en considération de l'implication des populations autochtones et locales dans la gestion des ressources de la biodiversité de la planète:

Sur le plan international :

- Déclaration Universelle des droits de l'homme ;
- Conférences sur l'Environnement (Stockholm, 1972) ;
- Sommet de la Terre à Rio (juin 1992) ;
- Sommet Mondial pour le Développement Durable (Johannesburg, 2002) ;
- Divers Conventions et Accords ;

Sur le plan Africain et Sous - régional:

- NEPAD, CEEAC, COMIFAC, RAPAC ;
(Programme de développement socio - économique et cadre politique stratégique initiés par les Dirigeants Africains) afin de :
 - i) placer les pays africains sur *la voie d'une croissance et d'un développement durable* ;
 - ii) réduire significativement le retard notoire qu'accuse l'Afrique par rapport aux pays développés en s'appuyant entre autres leviers, sur *la bonne gouvernance comme mode de gestion politique, économique, écologique etc...*

Sur le plan National :

- DSRP (N.B. : Dans cet important document de référence qui est à la fois un programme de développement socio - économique et un cadre politique stratégique, *il a été reconnu que pour développer le secteur flore et faune, l'on doit s'appuyer sur l'implication des Communautés autochtones et locales dans la gestion durable et rationnelle des ressources de la biodiversité*
 - i) en développant et en mettant en œuvre des mécanismes de co - gestion ;
 - ii) en élaborant et en mettant en œuvre un système de recouvrement et de rétrocession d'une part des taxes forestières, fauniques et éco - touristiques en faveur des Communautés sus - évoquées ;
- Divers Codes (Forestier, Environnement, Minier, Foncier, ...) et lois ;

Toutes ces Initiatives ont en commun un objectif très noble, celui de la réalisation du bien - être intégral de l'homme ; Or, depuis quelques décennies, des signes évidents et alarmants de tension entre « les Ressources et les Emplois » d'une part, et entre « l'Ecologie et l'Economie » d'autre part, sont nettement visibles et interpellent à plus d'un titre, toute la Planète (surexploitation des forêts, des cours d'eau, de la faune, des sols et pollution de l'environnement, ...etc) ; Cet état des choses appelle une prise de conscience plus élevée et des mesures courageuses et salutaires à prendre afin d'atténuer la crise, étant donné que l'Economie a sapé ses propres fondements ; D'où, la nécessité d'une Halte qui devra conduire à une mise au point à faire, relative à la gestion par et pour l'homme des ressources de la biodiversité très limitées du reste, mais non inépuisables.

A cet effet, deux principes fondamentaux sont aujourd'hui incontournables pour une gestion rationnelle et durable des dites ressources, à savoir :

1. La Conservation pour la conservation n'est plus de mise ;
2. Tout programme ou projet en matière de gestion de la biodiversité ou de développement qui ne tient pas compte des choix légitimes ou des desiderata des communautés autochtones locales et tributaires des zones d'exploitation forestières ou des aires protégées, est voué inexorablement à l'échec.

En d'autres termes, toute initiative de projet doit insister, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation, sur l'incontournabilité du développement humain, à partir de l'utilisation des ressources naturelles aux fins bien entendu du développement. Par conséquent, son alimentation en données, pour des fins d'analyse et de prise des décisions, appelle des informations issues de toutes les catégories d'intervenants dans les écosystèmes concernés. Il faut donc, une complémentarité et une cohérence des actions avec les objectifs des autres Conventions relatives à l'Environnement (CDB, CITES, RAMSAR, ... etc)

C'est pour cette raison que le présent atelier vise comme objectif non seulement la maîtrise par les Partenaires que sont les ONGs de tous les paramètres affectant le management d'un projet, mais aussi et surtout de l'approche de gestion multipartite des ressources qui, loin d'être un effet de mode, constitue indubitablement, une démarche qui ne laisse personne au bord de la route du développement en vue d'une meilleure appropriation de diverses initiatives.

II. QUELQUES PRINCIPES A RETENIR DANS LA GESTION D'UN SYSTEME (PROJET).

Quelques Notions et Considérations essentielles à retenir :

Tout système quel qu'il soit, pour atteindre le but pour lequel il a été mis sur pieds, c-à-d ses objectifs, doit disposer d'un ensemble des paramètres cohérents destinés à réduire les échecs. Aussi, pour le cas d'espèces, les dispositions ci - après sont à prendre en considération :

1. Utiliser un langage clair, compréhensible et excluant toute ambiguïté ;
2. Se répartir les rôles sans lacunes ni double utilisation ;
3. Le Maître d'ouvrage (les bénéficiaires c à d populations locales particulièrement) doit savoir clairement ce qu'il veut et la manière dont ce qu'il veut sera réalisé afin de susciter son adhésion responsable tout au long du processus.
(A ce stade, les conseils techniques des encadreurs avisés ne sont pas à exclure) ;
4. Pour l'Entrepreneur, avant d'agir, il faut un document écrit exprimant clairement ce qui est voulu par le maître d'ouvrage et éventuellement les critères de satisfaction ou d'insatisfaction ;
5. Toute Partie Prenante est importante dans ce processus de gestion participative (Pas d'exclusion à priori).

En résumé, il faut :

- Une claire définition des fonctions des uns et des autres ;
- Un plan de travail logique et contraignant dans lequel les différentes étapes sont bien identifiées et agencées.
(Cadre logique et chronogramme d'activités) ;
- TDR élaborés ;
- Dispositions contractuelles inter et intra partenaires à clarifier pour une meilleure collaboration et un « suivi & évaluation » objectif et responsable (Accord ou Protocole de collaboration / de sous - traitance / de co - gestion).

QU'ENTEND - T - ON PAR PARTIES PRENANTES (PP) ?

On désigne par (PP), Tout individu, groupe de personnes (acteurs sociaux) , firme, institution, entreprise ou société, susceptible d'avoir un lien avec un projet, un programme (ensemble des projets), dans un espace donné ;

Ainsi, vu sous cet angle et sans être exhaustif, les Parties Prenantes sont :

- Les Populations autochtones et locales (acteurs de base) ;
- Les Organisations/Associations locales ou professionnelles ;
- Les Responsables du Projet/Programme (Pivot organisationnel de la mise en œuvre du projet) ;
- Les Institutions et Opérateurs partenaires (Services de l'Administration, ONGs nationales et internationales, Centres et Instituts de Recherche et autres) ;
- Les Bailleurs de fonds ;
- Le(s) Ministère(s) de tutelle.

A noter que ces (PP) peuvent, de manière directe ou indirecte, de façon positive ou négative affecter ou être affectées par le processus et les résultats du projet ou du programme ;

Ces (PP), d'origines et de cultures diverses avec des groupes d'intérêts souvent divergents qu'il faille concilier à tout prix, nécessitent un dialogue franc et sincère, d'où l'importance des négociations (arbre à palabre ou mbongui) en passant par l'approche participative dont il est question présentement.

Elles (PP) doivent être associées aux différentes étapes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation du projet/programme, non pas en tant que « *bénéficiaires passifs* », mais comme « *partenaires actifs* » à part entière.

Enfin, toutes les (PP), Acteurs/Décideurs à de degrés divers, doivent disposer d'informations pertinentes, fiables (reflétant la réalité) et en temps utile pour permettre, chacune dans le domaine de sa compétence de réagir immédiatement en cas de besoin.

Il sied de rappeler que tout Projet/Programme, est conçu pour atteindre des Objectifs globaux et spécifiques afin d'induire certains changements positifs

souhaités (résultats, effets, impacts) sur un bénéficiaire préalablement identifié (individu, ménage, entreprise ou société, nation) et tout cela,

- dans une période donnée ;
- avec un budget bien ficelé ;
- à travers la fourniture des produits (biens et services) au bénéficiaire et enfin,
- par la mobilisation de différents acteurs (Parties Prenantes).

Par conséquent, chaque PP a un rôle déterminant à jouer en vue d'assurer la cohérence et la cohésion nécessaires pour l'exécution du projet, de façon durable.(Cas d'un couvert sur la table et prêt à être utilisé : cuillère(PM & GM), fourchette, couteau,.....etc ou des organes du corps humain)

III. RÔLES DES PARTIES PRENANTES

➤ LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LOCALES

- Identifier et valider le projet à promouvoir en tant que partenaire à part entière et non comme « bénéficiaire passif » ;
- Participer activement aux diverses étapes du processus de la co - gestion à travers l'état des lieux à faire, le choix du projet, les opérations de zonage, la planification et la mise en œuvre effective ;
- Assurer la surveillance continue du terroir ;
- Signer/conclure un Cadre formel de Collaboration avec les autres intervenants potentiels dans le site.

➤ LES ORGANISATIONS / ASSOCIATIONS LOCALES ET PROFESSIONNELLES

- Assurer les processus participatifs tout le long du projet ;
- Aider à renforcer l'appropriation du projet par la population locale en vue d'accroître les chances d'un impact durable du projet ;
- Sensibiliser par l'information et la formation (surtout en langues locales si possible) le public , à tous les niveaux.

➤ LES RESPONSABLES DU PROJET

- Planifier et programmer les activités retenues par toutes les PP en tenant compte de *la priorisation* des choix, faite par les populations elles - mêmes ;
- Affecter et contrôler l'utilisation des moyens (humains, matériels et financiers) mis à la disposition du projet ;
- Contrôler l'avancement et la qualité des réalisations (les prestataires et les coûts) ;
- Assurer le « suivi & évaluation » interne du projet;
- Etablir les rapports périodiques d'activités selon la fréquence à déterminer (mensuelle ou trimestrielle) pour rendre compte aux autres partenaires , particulièrement aux Organes de supervision , de pilotage et de gestion de l'avancement du projet pour d'éventuels ajustements ;

➤ LES INSTITUTIONS ET LES OPERATEURS PARTENAIRES

- Apporter l'appui technique et conseils nécessaires;
Ces Intervenants peuvent être impliqués dans la mise en œuvre du projet de plusieurs et différentes manières, à savoir :
- soit comme Opérateurs chargés de la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités ;
- soit comme Partenaires à part entière, associés dès la conception du projet et ce, de bout en bout ;
- soit comme Prestataires de services, recrutés pour l'exécution d'une tâche ou des travaux ponctuels ;

➤ LES BAILLEURS DES FONDS

- Financer le projet (N.B. : souvent selon leurs procédures et priorités et ce, dans le cadre des interventions préalablement définies, avec possibilité de continuer, de prolonger ou d'arrêter) ;
- Contrôler le respect des manuels des procédures ;
- Apprécier les effets (résultats) et l'impact du projet ainsi que le niveau d'absorption du budget alloué.

➤ LE(S) MINISTERE(S) DE TUTELLE

- Fixer les Orientations/Objectifs généraux et spécifiques d'aménagement de la zone concernée en tenant compte de la politique nationale et sectorielle en la matière ;
- Piloter le projet par le biais d'une équipe restreinte ;
- Evaluer la réponse du projet par rapport à la politique nationale et sectorielle et locale (Suivi & Evaluation).

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

- Processus très exigeant du point de vue « temps et finances » (à cause de multiples réunions ou séances de travail nécessaires avant d'aboutir à un consensus) ;
- Manque d'une stratégie nationale en matière de gestion de la faune et des aires protégées ;
- Gestion plus ou moins opaque des ressources financières ;
- Modicité des ressources financières allouées en rapport avec les problèmes à résoudre et les conditions d'accès de certaines zones d'opération (milieu rural ou urbano - rural);

V. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS/RECOMMANDATIONS

- Signature des protocoles d'accords / d'entente / de Collaboration ou de Partenariat surtout au niveau des bénéficiaires directs avec les autres Intervenants ;
- Evaluation périodique des résultats selon un calendrier arrêté de commun accord pour rendre compte à toutes les PP sur l'état d'avancement du projet;
- Mise en place d'une structure simple de pilotage et de gestion ;
- Initiation ou formation accélérée des bénéficiaires directs à la Gestion administrative et technique comptable ;
- Promotion du « genre » et de la jeunesse désœuvrée ;
- Mise en place d'un mécanisme interne de règlement des conflits ;
- Réduction conséquente des prérogatives du chef de village/Leader charismatique/Président du Comité du village ou du gestionnaire du projet sur les ressources financières du projet.

VI. CONCLUSION.

S'il vrai que la plupart des projets/programmes ont obtenu parfois des résultats encourageants, certains cependant, n'ont pas pu atteindre leur objectif ou encore leur impact s'est trouvé dilué ou dissipé sitôt leur achèvement, faute de financement ou de non appropriation réelle par les bénéficiaires primaires à la base (populations autochtones et locales) ;

Par ailleurs, des enseignements importants ont été tirés et capitalisés sur les différents modes de gestion des ressources utilisés çà et là ; C'est dans ce contexte mitigé que nous saluons la présente initiative prise par CARPE afin que soient améliorées, pour le futur, les modalités de formulation, d'exécution (mise en œuvre) , d'accompagnement et de suivi - évaluation de divers projets/programmes en impliquant de bout en bout c-à-d de l'identification à la réalisation, toutes les PP et particulièrement les populations autochtones et locales et ce, à base des accords ou des protocoles de partenariat clairement définis.

Ce cadre formel de partenariat devra s'appuyer sur une démarche holistique dans laquelle toutes les PP s'emploient à fixer ensemble et à différents niveaux (local, intermédiaire et central) des objectifs communs et à mener des actions convergeant vers ces objectifs et en s'accordant du mieux possible sur les rôles et les compétences de chaque PP, tels qu'esquissés ci - haut.

Je vous remercie.